



Genève, le 24 mars 2021

## Le Conseil d'Etat

1276-2021

Département fédéral de l'économie, de la  
formation et de la recherche (DEFR)  
Monsieur Guy Parmelin  
Président de la Confédération  
Palais fédéral est  
3003 Berne

**Concerne : consultation relative à l'ordonnance sur l'importation au taux préférentiel d'huile de palme de production durable en provenance d'Indonésie**

Monsieur le Président de la Confédération,

Votre courrier du 18 décembre 2020 concernant l'ouverture de la consultation relative à l'ordonnance sur l'importation au taux préférentiel d'huile de palme de production durable en provenance d'Indonésie nous est bien parvenu et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Dans le cadre de l'accord de partenariat entre les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE), dont la Suisse est membre, et l'Indonésie (*Comprehensive Economic Partnership Agreement*, CEPA), la Suisse a accordé à l'Indonésie des concessions concernant l'importation d'huile de palme, notamment au niveau de la réduction de la tarification douanière ou par le biais d'un accès au marché en franchise douanière pour l'huile de palme réexportée une fois transformée.

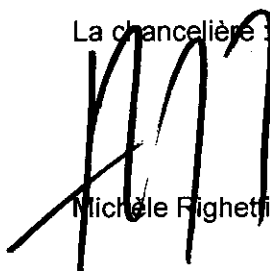
L'ordonnance règle les modalités applicables à la preuve de durabilité qui doit être fournie par les importateurs d'huile de palme et d'huile de palmiste pour bénéficier des taux préférentiels prévus par le CEPA.

Notre Conseil approuve le projet d'ordonnance sur l'importation au taux préférentiel d'huile de palme de production durable en provenance d'Indonésie puisqu'il intègre à son article 6 un contrôle régulier des systèmes de certification par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), et qu'il peut tenir compte des indications fournies par des tiers (société civile notamment), ainsi que consulter des experts. Il estime qu'à ces conditions, l'ordonnance devrait permettre de mettre en œuvre les conditions de durabilité applicables aux concessions faites par la Suisse à l'Indonésie s'agissant de l'huile de palme. Ainsi, elle contribuerait à promouvoir concrètement l'application des principes du développement durable.

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'assurance de notre considération distinguée.

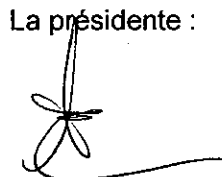
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Fighetti

La présidente :



Anne Emery-Torracinta